GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé				
Département(s)	DDTE	Date	4 novembre 2025	
Numéro	25.176	Heure	11h00	

Auteur-e(-s): François Perret

Titre: Combien de vergers qui dérangent

Contenu (questions posées au Conseil d'État):

Nous remercions le Conseil d'État de nous préciser combien d'arbres fruitiers haute-tige ont été abattus et combien de vergers haute-tige (nombre et surface) ont été détruits au sein de la zone à bâtir depuis le 3 septembre 2019 – date d'acceptation de la motion populaire 19.127 par le Grand Conseil.

Nous le remercions de préciser également le nombre d'arbres fruitiers haute-tige et de vergers haute-tige (nombre et surface) qui ont été colloqués en zone à bâtir depuis le 3 septembre 2019, à la fois lors de révisions partielles de plans d'aménagement locaux (PAL), mais aussi lors des révisions totales des PAL. Pour les révisions totales de PAL, nous l'invitons à prendre en compte les projets de nouveaux PAL soumis au préavis du service de l'aménagement du territoire (SAT) et les PAL adoptés par les Conseils généraux (état au 31 décembre 2025).

Finalement, nous remercions le Conseil d'État de chiffrer le nombre d'hectares de vergers qui ont disparu depuis 1995.

Développement (commentaire aux questions):

Malgré le dépôt de la motion populaire 19.127, les vergers ne sont toujours pas suffisamment protégés de la destruction. Nous remercions donc le Conseil d'État de nous indiquer le rythme auquel ce patrimoine arboré disparaît.

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : François Perret			
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	
Cloé Dutoit	Barbara Blanc	Diane Skartsounis	
Jasmine Herrera	Céline Barrelet	Monique Erard	
Patrick Erard	Yves Pessina	Christine Ammann Tschopp	
Laurence Castillon	Stéphanie Skartsounis	Catherine Loetscher	